

POS 4.2 EAU MÉDICAMENTEUSE



Vous pouvez utiliser cette procédure opérationnelle standardis Si vous développez votre propre version, elle doit comprendre	NIS :	
Gestionnaire du site :	Personne responsable :	

PROTOCOLE

	Les personnes responsables doivent suivre ce protocole chaque fois qu'ils administrent un traitement d'eau médicamenteuse.	S'applique à la ferme	Importance
1	Le gestionnaire du site doit s'assurer que les personnes responsables d'appliquer le protocole sont convenablement formées.		
2	Effectuer la vidange des conduites d'eau, du médicamenteur et du contenant destiné à la solution mère avant de procéder au traitement.		
3	S'assurer que le médicamenteur est calibré au moins une fois par année ou conformément aux instructions du manufacturier Identifier la méthode utilisée pour calibrer le médicamenteur pour s'assurer que la distribution de la solution mère se fasse dans les bonnes proportions :		
4	S'assurer que le dosage de la solution mère (concentration) est conforme à l'ordonnance du vétérinaire détenteur d'un droit de pratique ou aux directives du fabricant, le cas échéant.		
5	S'assurer que seuls les porcs ciblés reçoivent le traitement du médicamenteur. a. Bien identifier les conduites d'eau. b. Effectuer une inspection visuelle des valves avant la distribution de l'eau médicamenteuse pour s'assurer que seuls les porcs ciblés reçoivent le traitement. c. Autres :		Obligatoire
6	S'assurer que les porcs ciblés sont identifiés, traités et isolés (p. ex., dans des parcs ou des chambres à part).		
7	Effectuer une inspection visuelle de la solution mère pour s'assurer que le médicament s'est dissout adéquatement (p. ex., il n'y a pas de dépôts visibles dans la solution).		
8	Effectuer une inspection visuelle de la quantité d'eau médicamenteuse utilisée sur une période donnée.		
9	Inscrire le traitement dans le Registre des traitements (R-T).		
10	Autres bonnes pratiques de production :		Fortement recommandé

MESURES EN CAS DE DÉVIATION

	Que doit-il se passer lorsqu'un problème survient? Lorsqu'une erreur est décelée, la personne responsable doit prendre les actions correctives suivantes :	S'applique à la ferme	Importance
1	Identifier les animaux qui sont touchés, les isoler et les garder à la ferme jusqu'à la fin de la période de retrait, le cas échéant.		
2	Aviser les parties concernées (telles que l'agence de commercialisation, les abattoirs [selon leurs exigences], le gestionnaire du site, d'autres acheteurs) et consulter le vétérinaire détenteur d'un droit de pratique pour déterminer la période de retrait appropriée.		
3	Vider les conduites d'eau et les rincer à l'eau claire.		
	Il faut prendre au moins une des actions suivantes :		Obligatoire
4	a. Rediriger le traitement d'eau médicamenteuse au bon endroit.		
	b. Ajuster le dosage en fonction de la déviation notée.		
	c. Faire enquête sur l'usage inattendu de la solution mère, le cas échéant.		
5	Documenter l'erreur en complétant le Registre d'incidents (R-2) et préciser le moment où des actions correctives convenables ont été mises en œuvre.		
6	Autres bonnes pratiques de production :		Fortement recommandé
EGI	RÉS DE NON-CONFORMITÉ POUR LE POINT DE CONTRÔLE CRITIQUE		
	Mineure : L'action corrective doit être mise en place dans les 60 jours.		
	Majeure (avant l'expédition des porcs) : L'action corrective doit être mise en place d	dans les 30 jou	rs.
7	Critique 1/action corrective doit être miss en place dans les 24 beures	-	

Mineure : L'action corrective doit être mise en place dans les 60 jours.
Majeure (avant l'expédition des porcs) : L'action corrective doit être mise en place dans les 30 jours
Critique : L'action corrective doit être mise en place dans les 24 heures.

MESURES DE VÉRIFICATION

	La personne responsable doit effectuer les mesures de vérification suivantes : Toute personne formée en vertu du programme PorcSALUBRITÉ peut effectuer la vérification.	S'applique à la ferme	Importance
1	Vérifier les registres des traitements au moins une fois par année pour s'assurer que les documents sont complets et dûment signés, et que les dosages sont corrects.		
2	Vérifier que le médicamenteur est calibré au moins une fois par année.		
3	Réviser les protocoles sur les traitements d'eau médicamenteuse au moins une fois par année, ou lorsqu'il y a un changement dans l'équipement de manutention de l'eau ou au niveau de la gestion.		Obligatoire
4	Observer le travail de la personne responsable de la POS pour s'assurer que la méthode suivie est conforme à la procédure écrite.		
5	Remplir, signer et inscrire la date au Registre de vérification (R-1) chaque année.		

REGISTRES

Nom du registre		Importance
R-B	Registre de formation	
R-P	Régime pharmacothérapeutique	
R-T	Registre des traitements	
R-X	Registre de calibration	
R-1	Registre de vérification	Obligatoire
R-2	Registre d'incidents, le cas échéant	
R-3	Demandes d'actions correctives, le cas échéant	
R-4	Registre de surveillance	
	Ordonnance du vétérinaire détenteur d'un droit de pratique, le cas échéant	
R-U	Liste de contacts d'urgence	Fortement recommandé

NOTES			